



*Règlement de la course nature*  
***Les Boucles des Bouchures 2024***

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

Épreuve ouverte à toute personne, sous condition de présenter soit :

- une licence FFA en cours de validité
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition (datant de moins d'un an).
- une attestation de fin de parcours d'un PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de trois mois.

**INSCRIPTIONS ET TARIFS :**

8€ pour les 7km / 10€ pour les 15km / 15€ pour les 25km / GRATUIT pour les courses enfants.

Par internet : [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr) avec paiement en ligne

Par courrier, avant le mercredi 12 juin, en remplissant un bulletin d'inscription renvoyé à : VIGNAUD Romain, 10 La Grande Roche 36370 PRISSAC

Sur place, le jour de la course majoration de 2€.

**LIMITE D'ÂGE :**

25km : né en 2003 et avant

15km et 7km : né en 2007 et avant

1600m : né entre 2010 et 2013

800m : né entre 2014 et 2017

### **RETRAITS DES DOSSARDS :**

Le samedi 15 juin à partir de 16h00 à l'étang Remy LOUVEAU.

### **HORAIRES DES DEPARTS :**

Tous les départs se feront à l'étang Remy LOUVEAU.

17h30 pour les 1600m et 800m

18h00 pour les 25km

19h00 pour les 15km

19h20 pour les 7km cani-cross / 19h30 pour le 7km

### **PARCOURS ET RAVITAILLEMENTS :**

Circuits essentiellement dans les chemins de randonnées avec retour à l'arrivée.

Ravitaillement liquide et solide sur le parcours : 1 pour le 15km et 3 pour le 25km.

Ajout de point d'eau en cas de forte chaleur.

Ravitaillement liquide et solide à l'arrivée pour tous.

Prévoir son gobelet ou contenant.

### **CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES :**

Les catégories Master se feront par tranches de 10ans.

Coupe pour les vainqueurs de chaque catégorie et lots pour tous les participants.

Pour le canitrail, récompenses pour les 3 premiers équipages masculins et féminins.

### **MÉDICAL ET SÉCURITÉ :**

L'épreuve est encadrée par des signaleurs et protégée par des secouristes.

### **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :**

La course des Boucles des Bouchures est organisée, dans le parc naturel de la Brenne, dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe (ex : jet d'emballage, gobelet plastique, de masque... dans la nature) entraînera la disqualification automatique du coureur.

### **ASSURANCE :**

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents qui doivent obligatoirement signer l'autorisation parentale.

### **CODE DE LA ROUTE :**

Chaque coureur s'engage à respecter le code de la route et les consignes de sécurité données par l'organisation et les signaleurs. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident lié au non-respect de ces règles.

### **DROITS D'IMAGES :**

Chaque coureur autorise l'organisation et leurs ayants droit, tel que partenaires et médias, à utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image dans le but de la promotion de la manifestation.

### **CAS DE FORCE MAJEUR :**

En cas de force majeure ou évolution de la crise sanitaire les organisateurs se gardent la possibilité de modifier le règlement, les distances, les parcours ou d'annuler.

Renseignements complémentaires :  
VIGNAUD Romain, 10 La Grande Roche 36370 PRISSAC  
Tel: 0681012753 – Mail: [romain.vignaud@hotmail.fr](mailto:romain.vignaud@hotmail.fr)